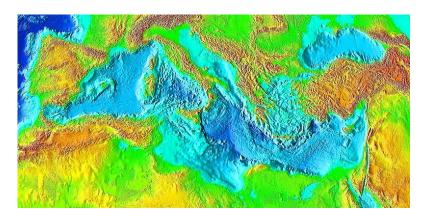


Centre de Coopération pour la Méditerranée - UICN

PROJET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA MEDITERRANÉE



1 - Contexte du projet

La plupart des pays Méditerranéens n'ont pas déclaré leur **Zone Economique Exclusive (ZEE)** et ce malgré la possibilité qui leur est offerte par la **Convention sur le Droit de la Mer**.

Cependant, au cours de la dernière décennie, tenant compte des difficultés à établir une ZEE négociée, certains pays ont déclaré des zones soumises à des régimes particuliers leur permettant d'exercer plus de contrôle sur la pêche ou sur les risques de pollution. C'est le cas de la **France qui a déclaré une zone de protection écologique lui permettant d'intervenir en eau internationale** (haute mer), si nécessaire et dans le cadre des dispositions prévues dans cette déclaration.

En vue des menaces de plus en plus sérieuses qui pèsent sur cet espace maritime, nombreux sont les spécialistes qui pensent que l'extension des juridictions des pays à travers la déclaration de ZEE, ou d'autres mesures apparentées, est de nature à assurer un meilleur contrôle des Etats de la région sur cette mer et par conséquent une meilleure gestion des risques de pollution et des ressources naturelles. C'est dans cette perspective que la France a annoncé, en accord avec les conclusions du Grenelle de la mer, son intention de créer une ZEE en Méditerranée.

La configuration géographique et géopolitique de la Mer Méditerranée rend parfois difficile, voire conflictuelle, la délimitation de ces zones et le tracé des frontières maritimes entre Etats voisins.

Or il n'existe pas actuellement en Méditerranée un cadre permettant aux Etats de se concerter et de s'informer mutuellement sur leurs intentions de déclaration d'extension de juridiction au-delà de la mer territoriale. La mise en place d'un tel cadre de concertation est de nature à renforcer la stabilité des relations internationales entre les Etats de la région et à **améliorer les systèmes de gouvernance environnementale de la Méditerranée** et notamment de ses zones de haute mer. Ce cadre sera par ailleurs le lieu idéal pour analyser les avantages et inconvénients des différentes démarches et les implications pour les pays voisins.

Le Congrès de l'UICN, confirmant cette analyse, a adopté une motion demandant à l'UICN de mettre en place un processus de consultation informel sur les questions de gouvernance de la Mer Méditerranée. Les réflexions françaises vont également dans ce sens.





Centre de Coopération pour la Méditerranée - UICN

2 - Présentation du projet

L'objectif général du projet est d'améliorer le cadre juridictionnel de la gouvernance de la Méditerranée.

Il poursuit parallèlement deux objectifs spécifiques:

- Organisation du Groupe d'experts et apport d'information sur certains thèmes essentiels pour la gouvernance de la Méditerranée

L'expertise de la France et celle de l'UICN seront à cet égard utilement conjuguées. L'UICN anime depuis plusieurs années un groupe d'experts sur les questions de gouvernance de la Méditerranée, et en particulier sur la question des zones au-delà des juridictions nationales (haute mer). Ce groupe, à formation variable selon les points à traiter, rassemble les meilleurs juristes en droit international de la région et plusieurs biologistes spécialistes des questions concernées (milieu pélagique, biodiversité des écosystèmes profonds, protection des cétacés et tortues, halieutiques, etc.).

Plusieurs publications ont été réalisées ou sont prévues sur des sujets tels que l'état des zones de juridictions en Méditerranée, le fonctionnement du milieu pélagique, la pêche illégale, les risques du trafic maritime.

- Mise en place et pérennisation du processus informel de consultation

Il s'agit également d'organiser un **processus de consultation** qui permette aux Etats concernés d'échanger leurs points de vue et d'avoir accès aux informations apportées par le groupe d'experts. Ce mécanisme devra **rester informel** et ne pas prétendre à la mise en œuvre de négociations entre les Etats.

Ce processus devra également être **pérennisé dans un cadre institutionnel** à définir. Il devrait permettre ainsi de proposer **des solutions d'amélioration de la gouvernance de la Méditerranée** dans le respect des compétences de chaque Etat riverain.

4 - Valorisation de l'expertise francophone et implication des commissions et partenaires de l'UICN

En matière de droit de la mer, l'expertise francophone est largement reconnue et mise à contribution. Le présent projet s'appuie sur la Commission sur le droit de l'Environnement et il est développé en proche collaboration avec les organisations internationales méditerranéennes, telles que la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), les centres d'activité du Plan d'Action Méditerranéen (PAM), en particulier le Centre d'activité Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR-ASP), l'Accord pour la protection des Cétacés (ACCOBAMS).

5 - Mise en œuvre et financement

Ce projet est mis en œuvre par le **Centre de Coopération pour la Méditerranée** et le **Programme Global marin** de l'UICN. Il bénéficie du soutien de **l'Accord cadre entre la France et l'UICN** pour un montant de 80 000 euros pour la période 2009-2010 (pour montant total d'environ 200 000 euros pour cette même période). Il bénéficie également du soutien de plusieurs entités nationales comme le Ministère de l'Environnement italien et **l'Agence Française des Aires Marines Protégées**.



Plus d'informations Francois.simard@iucn.org emmanuel.morice@developpement-durable.gouv.fr